

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 21 DÉCEMBRE 2016 A 19h 30**

Sont présents :

Messieurs Jacques Comtois, Yvon Forget, Pierre Guyon, siégeant sous la présidence de monsieur Michel Robert.

Est également présent :

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Sont absents :

Messieurs Alain Durand et Denis Huberdeau.

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que monsieur Michel Robert préside cette réunion du comité consultatif d'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 16 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que le rapport du 16 novembre 2016 est accepté tel que rédigé.

RÉGLEMENTATION SUR LES PETITS ANMAUX EN SECTEUR URBAIN

Considérant les demandes de citoyens relativement à des projets de construction de poulailler de type agriculture urbaine ;

Considérant l'absence de réglementation actuellement en vigueur afin d'autoriser et de contrôler cet usage en milieu non agricole ;

Considérant que ce type de projet peut se réaliser dans le cadre des conditions publiées par le ministère de l'agriculture, pêcheries et alimentation du Québec intitulé "agriculture urbaine" ;

Considérant qu'il y a actuellement quelques propriétés dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu où il y a la présence de ce type d'agriculture ;

Considérant qu'une modification du règlement de zonage pouvant contrôler la présence de petits animaux, est conforme au schéma d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que le comité est favorable à l'adoption d'un projet de règlement de ce type d'agriculture.

DEMANDE A LA CPTAQ MONSIEUR JEAN-GUY LOISELLE

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Jean-Guy Loiseau relativement à l'aliénation et au lotissement du lot 5 310 643 cadastre du Québec ;

Considérant l'absence de normes de lotissement dans cette zone et que par conséquent cette demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que cette demande ne cause aucun préjudice à l'agriculture ;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le comité recommande son acceptation.

ADOPTION DU CODE DE CONSTRUCTION 2015

Monsieur Yvon Forget informe les membres du comité de l'intérêt possible pour la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu de procéder à l'adoption du code de construction 2015 lors d'une éventuelle modification de notre réglementation de construction.

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy
Inspecteur municipal et
Directeur des services techniques

Michel Robert
Président

Prochaine réunion : mercredi le 18 janvier 2017